

---

**Séance du 16 mai 2023**

---

**N° 28/2023**

**ILOT COMMERCIAL :  
Avenants lots n° 5-6  
et 7**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Raphaële GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Didier DAVID Guillaume PORCHET, Thomas BEVILLE

**Excusés avec pouvoirs :** Virginie MARTINS pouvoir à Lucy MOREAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL.

**Excusés sans pouvoir :** Fabienne THORRÉE, Sophia AUGER, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRE.

**Secrétaire de séance :** Raphaële GONTIER.

**Date de convocation : 11 mai 2023**

**Date d'affichage : 11 mai 2023**

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	12
Excusés : .....	07
Pouvoirs : .....	02
Votants : .....	14

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



**Transmission au contrôle de légalité le**

**Publié le :**

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20230516-28-2023-DE Date de télétransmission : 17/05/2023 Date de réception préfecture : 17/05/2023
--

## N° 28 : ILOT COMMERCIAL : Avenants aux lots n° 5 - 6 et 7

### Îlot commercial : Avenants pour les lots 5, 6 et 7.

Thierry BOISSINOT expose : Des devis pour travaux supplémentaires sont proposés :

#### Pour le lot 5, Menuiseries extérieures aluminium - Metallerie :

- Caillebotis maille pour un montant de plus-value : 3968.00 € € HT

#### Pour le lot 6 : Menuiserie bois

- Fourniture et pose plan de travail dans sanitaire étage boulangerie pour un montant de plus-value de 299.97 € HT

#### Pour le lot 7 : Cloisons isolation :

- Fourniture et pose isolation TMS pour 363.69 € HT
- Fourniture et pose laine de verre pour 692.73 € HT.
- Montant de plus-value 1 056.42€ HT

Le Conseil Municipal décide après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de valider ces modifications des marchés et autoriser le maire à signer les avenants correspondants.

La Secrétaire de séance,

Raphaèle GONTIER



Le maire,

Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)